

## MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

### 1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : règle des 20% du volume horaire de l'ECUE

### 2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)	AJAP conditionnée à l'obtention d'un semestre supérieur ou égal à 8/20		
Existence d'une note seuil	Non		
Règles de compensation (Master)	Compensation entre les semestres et les UE		

### 3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
L2-L3	Périodes d'observations en école ou en structure sociale		Périodes intégrées à des enseignements
L3	Terrains professionnels d'initiation à la recherche		Idem

### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	Non	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	Non	Accompagnement assuré par l'équipe pédagogique dans le cadre des enseignements
Module de préparation à l'insertion professionnelle	Oui	PPP tout au long du cursus
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)		